

## REVALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS EN CATÉGORIE 3 : ENFIN DU CONCRET !!!

Avancée significative sur **un dossier défendu depuis longtemps par les représentants du Snec-CFTC : le projet de décret sur la revalorisation des enseignants de catégorie 3** a été validé lors du CCM du 21 mai 2021. Publication attendue rapidement.

**La nouvelle grille de rémunération sera bien plus avantageuse** que l'ancienne **pour les enseignants débutants** (jusqu'à 30 % de revalorisation salariale à l'échelon 1 pour un agent titulaire d'un bac + 5).

Cette nouvelle grille s'appliquera rétroactivement aux enseignants déjà en poste avec un **reclassement** à indice égal ou immédiatement supérieur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La nouvelle grille de rémunération complète [ici](#).

Pour plus de précisions sur l'évolution de ton salaire, contacter [agricole@snec-cftc.fr](mailto:agricole@snec-cftc.fr)

## PRIME INFORMATIQUE POUR TOUS LES ENSEIGNANTS ? A SUIVRE !

Lors du Comité Consultatif Ministériel du 16 juin 2021, le texte concernant le versement d'une prime informatique pour les enseignants a été soumis à l'avis des membres du comité. **Le texte exclut les enseignants-documentalistes** comme dans l'Education Nationale.

**Le Snec-CFTC a proposé un amendement** afin que tous les enseignants soient concernés par cette prime. « Ce n'est pas une question budgétaire mais une cohérence ministérielle » dit le ministère de l'agriculture. L'administration n'a donc pas retenu la proposition du Snec-CFTC mais s'est engagée à trouver les moyens pour que les enseignants-documentalistes puissent aussi bénéficier de cette aide dans le même calendrier que tous les autres enseignants.

Pour ne pas pénaliser les autres enseignants, le Snec-CFTC, qui a défendu le droit des enseignants-documentalistes, a voté en faveur du texte qui a reçu un avis favorable du CCM. **Le Snec-CFTC suivra la procédure de versement de la prime informatique et vous informera de sa mise en place pour tous.**

## DERNIÈRE CCM AVANT LA PAUSE ESTIVALE

Lors de la CCM du 8 juillet 2021, seront abordés :

- Le troisième tour du **mouvement des personnels** au titre de l'année 2021.
- Les **listes d'aptitude exceptionnelles** de la catégorie 3, session 2021.
- Les promotions au grade de la **classe exceptionnelle** et à l'échelon spécial au titre de l'année 2021.





Les promotions au grade de la **hors classe** au titre de l'année 2021 sont reportées à la prochaine CCM d'ici fin 2021.

Pour toute question, contacter :  
[stéphane.prudet@snec-cftc.fr](mailto:stéphane.prudet@snec-cftc.fr)

## SALARIES DE DROIT PRIVE OU AGENTS DE DROIT PUBLIC

**Adhérez au Snec-CFTC**

**c'est bénéficiaire :**

-  d'interlocuteurs renseignés
-  d'informations précises
-  d'une analyse et d'un suivi de vos dossiers
-  d'un soutien en cas de besoin

Contactez votre référent régional qui saura vous accompagner

ou [agricole@snec-cftc.fr](mailto:agricole@snec-cftc.fr)

Le site [www.snec-cftc.fr](http://www.snec-cftc.fr) peut aussi vous renseigner ! **Ensemble voyons loin !**

## RÉNOVATION BAC PROFESSIONNEL

Le tronc commun et quatre spécialités du bac professionnel sont en cours de rénovation. Les projets de référentiels sont accessibles sur Chlorofil. Les équipes sont consultées conformément aux notes de service DGER/SDPFE/2021-448 du 10/06/21 et DGER/SDPFE/2021-483 du 24/06/21 :

PROJET DE REFERENTIELS	ADRESSE MAIL POUR FAIRE DES SUGGESTIONS
Tronc commun des 16 spécialités	<a href="mailto:consultation-bac-pro-tronc-commun.dger@agriculture.gouv.fr">consultation-bac-pro-tronc-commun.dger@agriculture.gouv.fr</a>
Gestion des milieux des milieux naturels et de la faune (GMNF)	<a href="mailto:consultation-bac-gmnf.dger@agriculture.gouv.fr">consultation-bac-gmnf.dger@agriculture.gouv.fr</a>
Production aquacoles	<a href="mailto:consultation-bac-aquaculture.dger@agriculture.gouv.fr">consultation-bac-aquaculture.dger@agriculture.gouv.fr</a>
Forêt	<a href="mailto:consultation-bac-foret.dger@agriculture.gouv.fr">consultation-bac-foret.dger@agriculture.gouv.fr</a>
Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)	<a href="mailto:consultation-bac-prosapat.dger@agriculture.gouv.fr">consultation-bac-prosapat.dger@agriculture.gouv.fr</a>

N'hésitez pas à nous faire remonter vos points de vue à [estelle.claverie@snec-cftc.fr](mailto:estelle.claverie@snec-cftc.fr) afin que nous les défendions lors des groupes de travail.



**Où que vous  
soyez, profitez  
bien de l'été !**